

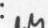
Décision d'organisation d'un concours pour le recrutement de 3 cadres (Bac + 5) à l'Office des Changes

Office des Changes
DEPART 28/9/2016
I/SAP/880/2016

Le Directeur de l'Office des Changes

- Vu le dahir n°1-58-021 du 1er Rejeb 1377 (22 Janvier 1958) relatif à l'Office des Changes ;
- Vu le décret n° 2-64-389 du 10 rabii II 1384 (19 août 1964) fixant le régime d'accès aux emplois des administrations publiques réservés aux résistants ;
- Vu le décret n° 2-01-94 du 29 rabii I 1422 (22 juin 2001) fixant les conditions dans lesquelles les pupilles de la Nation bénéficient d'une priorité pour l'accès aux emplois publics au sein des administrations de l'Etat, des établissements publics et des collectivités publiques ;
- Vu le décret n° 2-01-96 du 29 rabii I 1422 (22 juin 2001) fixant les conditions dans lesquelles des emplois dans les services des administrations de l'Etat, des établissements publics et des collectivités publiques peuvent être réservés aux anciens militaires et aux anciens combattants ;
- Vu l'Arrêté du Premier Ministre N°3.130.00 du 10 juillet 2000 fixant la liste des fonctions pouvant être attribuées aux personnes en situation d'handicap en priorité ainsi que le quota de ces postes dans les administrations publiques et institutions qui en dépendent ;
- Vu la circulaire n°699 du 1^{er} Juin 2012 du Chef du Gouvernement relative à la généralisation des procédures de recrutement par voie de concours dans les établissements et entreprises publics ;
- Vu la circulaire n°24/2012 du 22 Octobre 2012 du Chef du Gouvernement relative aux procédures de recrutement dans les établissements et entreprises publics ;
- Vu le statut du personnel de l'Office des Changes ;
- Vu les postes budgétaires autorisés au titre de l'exercice 2016 ;
- Vu les nécessités de service.

Décide

Article 1 : Dans le cadre du renforcement de son potentiel humain, l'Office des Changes recrute par voie de concours 3 cadres (Bac+5), remplissant les conditions suivantes : 

Diplôme	Spécialité requise	Expérience minimale	Compétences requises
Bac + 5 en informatique	ADMINISTRATEUR DE SAUVEGARDE		
	Génie informatique ou Qualité du Logiciel ou Informatique	3 ans en administration et en exploitation : - des solutions de sauvegarde ; - des systèmes et/ou des SGBD.	- Administration des solutions de sauvegarde, de préférence sur le produit (TSM Robotique/ VTL) - Administration des systèmes Windows et linux - Exploitation des systèmes de gestion des bases de données SQL Server et Oracle - Connaissance des politiques de sauvegarde et de restauration - Connaissance des PCI et PCA - Connaissance des environnements virtuels (VMware <u>souhaitée</u>) - Certification sur les solutions de sauvegarde : <u>souhaitée</u>
	ADMINISTRATEUR SECURITE		
	-Réseau et Sécurité Informatique	3 ans dans le domaine de la sécurité informatique	- Maitrise de de la sécurité périmétrique (administration des : firewalls physique et applicatif, Filtrage de contenu, IPS/IDS, passerelles antivirale et antispam solution antiviral du parc) - Administration et exploitation des réseaux - Connaissance des principes de cryptographie et d'authentification forte - Connaissance architecturale et fonctionnelle de sécurité des systèmes d'information - Bonne connaissance des normes et procédures de sécurité SI - Certification dans le domaine de sécurité : <u>souhaitée</u>
	CHEF DE PROJETS AMOA		
	Informatique/ Commerce/ Gestion/ Economie	3 ans d'expérience en AMOA SI	- Maitrise des méthodes d'analyse et de spécifications des besoins clients ; - Maitrise des outils et méthodes de conception des systèmes d'information ; - Maitrise des approches de formalisation des recettes et de tests ; - Sens du relationnel, orientation client, capacité de communication et de travail en équipe

Le nombre de postes budgétaires, objet du présent concours, est de 3 dont 25% est réservé aux résistants, anciens militaires, anciens combattants et aux pupilles de la Nation et 7% aux personnes en situation d'handicap.

Les candidats doivent :

- être de nationalité marocaine ;
- être âgés de 18 ans au moins et de 45 ans au plus à la date du concours ;
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions objet de ce concours ;
- avoir un diplôme reconnu par l'Etat donnant l'accès au cadre de Contrôleur, 5ème échelon, conformément au statut du personnel de l'Office des Changes ;
- justifier de l'expérience de 3 ans à la date limite de dépôt des dossiers de candidatures.

Article 2: Le concours comprend des épreuves écrites (Français et Arabe) et des épreuves orales.

Les épreuves écrites du concours auront lieu le samedi 5 novembre 2016 à Rabat, à l'adresse qui sera communiquée lors de la publication de la liste des candidats présélectionnés.

Article 3: La liste des candidats remplissant les conditions énumérées à l'article 1 pour passer les épreuves écrites du concours, sera publiée sur le site web de l'Office des Changes www.oc.gov.ma et sur le site emploi-public.ma au plus tard le jeudi 3 novembre 2016. *lh*

Article 4 : Seuls les candidats ayant réussi les épreuves écrites seront admis à passer les épreuves orales qui se dérouleront au siège de l'Office des Changes à Rabat, à une date qui sera communiquée lors de l'annonce des résultats des épreuves écrites sur les sites web de l'Office des Changes www.oc.gov.ma et sur le site www.emploi-public.ma.

Article 5: A l'issue des épreuves écrites et orales du concours, les résultats définitifs des candidats admis (liste principale et liste d'attente), classés par ordre de mérite, seront publiés sur les sites web www.emploi-public.ma et www.oc.gov.ma.

Article 6: Les dossiers de candidature doivent être envoyés par voie postale ou déposés, contre accusé de réception, à l'adresse suivante : Office des Changes, 31, Avenue Patrice Lumumba, BP 71 - Rabat Maroc et ce, au plus tard le mercredi 19 octobre 2016 à 16h.

Les dossiers des candidats en qualité de résistants doivent impérativement parvenir à l'Office des Changes par le biais du Haut Commissariat aux Anciens Résistants et Membres de l'Armée de Libération (HCARMAL), accompagnés d'un certificat attestant cette qualité.

Les dossiers des candidats en qualité de pupilles de la Nation, anciens combattants ou anciens militaires doivent impérativement parvenir à l'Office des Changes par le biais de la Fondation Hassan II pour les Œuvres Sociales des Anciens Militaires et Anciens Combattants (FHOSAMAC), accompagnés d'un certificat attestant cette qualité.

Tout dossier de candidature incomplet, ne remplissant pas les conditions requises par le poste, parvenu après la date mentionnée ou n'ayant pas transité par le HCARMAL pour les résistants et par la FHOSAMAC pour les pupilles de la Nation, les anciens combattants ou les anciens militaires, sera automatiquement rejeté.

Article 7: Les dossiers de candidature doivent comprendre les documents suivants :

- Demande de participation au concours ;
- Curriculum vitae ;
- Copie certifiée conforme à l'original de la CNI ;
- Copie certifiée conforme à l'original du diplôme requis. Les diplômes délivrés par les universités et établissements étrangers doivent être accompagnés par l'arrêté d'équivalence (les attestations de réussite ne sont pas acceptées) ;
- 2 enveloppes timbrées (d'une valeur de 20DH chacune), comportant le nom, prénom et l'adresse exacte du candidat ;
- Copie certifiée conforme aux originales des attestations justifiant l'expérience acquise dans le domaine exigé (les attestations de stage ne sont pas prises en compte et les attestations de travail doivent spécifier clairement le domaine d'expérience qui doit être similaire ou en relation avec les domaines demandés) ;
- Copie certifiée conforme à l'original du Baccalauréat.

Pour les candidats en situation d'handicap, leur dossier doit être accompagné d'un certificat justifiant cette qualité, délivré par le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social.

Le Directeur de l'Office des Changes

Signé : Hassan BOULAKNADAL